



LES SERVICES PUBLICS  
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

## **Communiqué FSU Territoriale : Assistantes familiales et assistants familiaux, des professionnel.les aussi en première ligne !**

La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs semaines impacte violemment les assistants familiaux et assistantes familiales sur tout le territoire. Ces professionnel.les au statut précaire et aux conditions de travail difficiles se sont retrouvés en première ligne du jour au lendemain pour assurer leurs missions auprès des enfants.

Depuis le début de la crise, les assistants familiaux et assistantes familiales travaillent 24h sur 24h, 7 jours sur 7, et assurent pour 1, 2, voire 3 enfants et plus, une prise en charge globale. A la gestion du quotidien bien plus difficile et lourde qu'en temps normal, s'ajoutent toutes les difficultés liées au confinement pour des enfants et des jeunes fragiles, pouvant présenter des problématiques multiples, parfois même des handicaps nécessitant des accompagnements et des soins spécifiques.

Depuis le 16 mars, toutes les prises en charges sont interrompues ou ont été aménagées à minima afin de respecter le confinement. Les assistants familiaux et assistantes familiales se retrouvent seuls pour prendre soin, rassurer et contenir les angoisses et inquiétudes des enfants. La suspension des droits d'hébergement et de visite les conduisent à devoir gérer de façon inédite les relations parents/enfants dans le cadre de l'accueil familial.

Les collègues ont dû se débrouiller, avec les moyens du bord, afin de gérer la continuité scolaire, souvent sans avoir le matériel nécessaire et suffisant de la part des employeurs. Ils et elles ont dû s'organiser pour proposer des activités, des loisirs, faire preuve d'inventivité afin de maintenir un climat serein entre les enfants et au sein de la famille d'accueil.

Malgré l'accompagnement, souvent téléphonique en la période, des travailleurs sociaux, cette crise met en évidence le rôle essentiel et central des assistants familiaux dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, et leur sens aigu du service public. Il ne faudrait pas que les pouvoirs publics et les employeurs l'oublient, les assistant.es familiaux.ales font partie de ces agents publics grâce auxquels la protection de l'enfance a pu être assurée.

La FSU Territoriale se mobilise, avec ses équipes dans les départements afin que l'engagement et l'investissement professionnels des assistants familiaux et assistantes familiales soient reconnus, rémunérés et valorisés à leur juste valeur.

- Compensation des frais liés à la présence en continu des enfants, et des frais supplémentaires en particulier concernant les consommables (cartouches d'encre, papier etc...) ;
- Reconnaissance de la mobilisation et de la charge de travail par une rémunération salariale ou indemnitaire exceptionnelle de 1000 euros minimum ;
- Mise à disposition d'ordinateurs, comme pour les autres agents, pour assurer la continuité scolaire des enfants ;
- Report des congés non pris, et organisation des nécessaires repos après la fin du confinement.

Dès à présent, la question du déconfinement se pose pour ces professionnels et les conditions du retour progressif à la normale, l'annonce de la réouverture des écoles, la reprise des liens avec les familles, les précautions sanitaires à prendre etc... Tous ces sujets vont devoir être préparés et anticipés avec les assistants familiaux et leurs représentants.

Cette situation démontre l'urgence de créer un nouveau statut des assistants familiaux plus protecteur, mieux rémunérateur, mieux défini sur l'ensemble des volets de leur cadre professionnel. Ce nouveau statut repose sur leur titularisation, un cadre d'emplois et un déroulement de carrière spécifiques.

**Les Lilas, le 20 avril 2020**